Image not found or type unknown

modalité de la formation DIV

Par **Yon**, le **11/04/2011** à **11:27**

Bonjour,

Je vous contact car je souhaite faire une formation linguistique en anglais pour l'améliorer.Je travail depuis un peu plus de deux ans avec un contrat étudiant 8 heures.
J'ai demander à mon responsable comment cela se passer et combien heures j'avais, j'ai demander à mon responsable. Ne sachant pas, il m'a dit qu'il se renseignerait. j'attends toujours la réponse depuis plus d'1 mois.

Je voudrais donc savoir combien d'heures de formation j'ai le droit? Qui doit trouver le centre de formation ? Moi ou l'entreprise?

Merci pour vos réponses,
Cordialement, Yoann.

Par **P.M.**, le **11/04/2011** à **12:40**

Bonjour,
Si cette formation n'est pas dans le cadre de votre emploi, a priori, vous n'avez droit qu'au DIF sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable...

Par **Yon**, le **11/04/2011** à **15:41**

oups erreur de ma part, je voulais dire Dif

Par **P.M.**, le **11/04/2011** à **18:31**

Donc par le dossier, je pense que vous avez toutes les informations...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés